

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

d'un projet éolien soumis à la procédure d'Autorisation Environnementale

## UNE PERIODE DE CONCERTATION PRÉALABLE SERA CONDUITE AU SUJET DU PROJET EOLIEN SUIVANT :

### PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE ET FONTIVILLIÉ

**OBJET DE LA CONCERTATION :** Projet éolien de SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE et FONTIVILLIÉ, porté par la société EPURON, en vue de la Demande d'Autorisation Environnementale.

**ORGANISATION :** La concertation est organisée à l'initiative de la société EPURON et sera réalisée avec l'intervention d'un tiers : la société Résonances CFP, joignable par email : [contact@resonances-cfp.fr](mailto:contact@resonances-cfp.fr) ou téléphone : 06 44 92 51 38.

**DURÉE :** DU JEUDI 25 AVRIL 2019 AU VENDREDI 21 JUIN 2019.

#### MODALITES :

- Mise en place de **DEUX ATELIERS DE CONCERTATION** qui auront lieu :
  - Le **jeudi 25 avril 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de Fontivillié, 1 rue du Maréchal Ferrant, 79500 Chail**, ayant pour thème : « quelle meilleure implantation pour notre parc éolien ? »
  - Le **lundi 17 juin 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de Fontivillié, 1 rue du Maréchal Ferrant, 79500 Chail** ayant pour thème : « Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ? »  
Ces ateliers sont interactifs et la parole de tous est entendue.
- Mise à disposition d'un **DOSSIER DE CONCERTATION**, comprenant notamment les objectifs et caractéristiques du projet, la liste des communes concernées et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement. Ce dossier est **disponible en mairie de SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE et FONTIVILLIÉ** (communes d'implantation), ainsi qu'en mairies de **LEZAY, CHEY, SEPVRET, BEAUSSAIS-VITRÉ, SAINT-LÉGER-DE-LA-MARTINIÈRE, MELLE, SAINT-MARTIN-LÈS-MELLE, PLOUFFONDS, SAINT-GÉNARD, MAISONNAY, ALLOINAY, CLUSSAIS-LA-POMMERAIE, SAINT-COUTANT, et SAINTE-SOLINE** (incluses dans le rayon d'affichage de 6 km), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie. Le dossier est également consultable sur le site internet de la société EPURON :

<https://www.epuron.fr/fr/projects/projet-eolien-de-saint-vincent-la-chatre-et-fontivillie>

En sus, le public peut obtenir des informations sur le projet directement auprès de la société EPURON :

9 avenue de Paris, 94300 VINCENNES - [c.mione@epuron.fr](mailto:c.mione@epuron.fr)



## Compte rendu

Atelier de concertation  
« Implantation »  
Jeudi 25 avril 2019

Parc éolien de  
Saint-Vincent-la-Châtre et  
de Fontivillié

EPURON  
ERG Group

Figure 19 : Avis de concertation préalable transmis à toutes les communes comprises dans un rayon de 6 km autour du projet.

## Préambule

La société **Epuron Groupe ERG** travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Vincent-La-Châtre et de Fontivillié dans le département des Deux-Sèvres.

La société **Epuron Groupe ERG** développe des projets de parcs éoliens en France depuis 2002 et est reconnue pour son expertise technique dans ce domaine. Courant 2018, elle a rejoint le groupe italien **ERG** qui, avec cette intégration, est en capacité de mener un projet de parc éolien dans son intégralité, depuis l'identification du site jusqu'au démantèlement du parc lorsque celui-ci arrive en fin de vie.

La société **Epuron Groupe ERG** est attentive à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

## Concertation du projet de Saint-Vincent-la-Châtre et de Fontivillié

Sur le projet de parc éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et de Fontivillié, la société a été intéressée par l'approche originale et innovante de la concertation de la société **Résonances CFP** qu'elle a mandatée pour concevoir puis animer la concertation du projet.

Les sociétés **Epuron Groupe ERG** et **Résonances CFP** ont convenu d'une concertation en cinq temps :

- ① Une réunion de concertation *Découverte du Projet*,  
Cette réunion de concertation s'est déroulée le mardi 11 septembre 2018.
- ② Un atelier de concertation *Connaissance du Territoire*,  
Cet atelier s'est déroulé le jeudi 4 octobre 2018.
- ③ Un Atelier de concertation *Implantation du Projet*,  
Cet atelier, **objet du présent compte-rendu**, s'est déroulé le 25 avril 2019.
- ④ Un Atelier de concertation *Mesures d'Accompagnement du Projet*.  
Il a été planifié le 17 juin 2019.
- ⑤ Un Atelier de concertation *Suite du Projet après Dépôt*.  
Il sera planifié dans le courant de la fin d'année 2019.

Il est à noter que ces réunions se déroulent pendant la phase d'études du projet. Elles servent à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

## L'atelier de concertation

L'atelier de concertation « *Implantation* » s'est déroulé le jeudi 25 avril 2019 à 19h00 dans la salle des fêtes de Fontivillié – Bourg de Chail.

Les habitants et les élus des communes concernées par le projet ont été avertis de la réunion par des affichettes distribuées dans toutes les boîtes aux lettres 15 jours avant. Une affiche jaune en format A2 joint à un courrier d'invitation a également été envoyée dans toutes les



mairies dans un périmètre de 5km au projet pour affichage. Enfin, l'ensemble des participants des précédents ateliers qui avaient laissé leurs coordonnées ont reçu une invitation par email.

Sur ces différents supports de communication, afin de faciliter l'organisation de la réunion il était demandé aux personnes qui souhaitent participer à la réunion de se manifester et de s'inscrire auprès de **Résonances CFP**.

Dans la pratique, 5 personnes se sont inscrites alors qu'une vingtaine de personnes se sont présentées à la réunion. Elles ont toutes été acceptées et ont participé à la réunion. Il est à noter que tous les participants n'ont pas accepté d'arriver en arrivant.

La réunion avait pour objet :

- De donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- D'obtenir d'eux les emplacements idéaux selon eux pour implanter les machines.

En d'autres termes, ils ont eu à répondre à la question :

« *Quelle est la meilleure implantation pour notre parc éolien ?* »

La réunion était animée par un binôme :

- *Delphine Claux* qui connaît bien le domaine de l'éolien en général ainsi que ses aspects techniques, et
- *Dominique Druge* dont le rôle est de faciliter les interventions de tous ceux qui souhaitent s'exprimer.

Le porteur de projet, la société **Epuron**, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- *Clément Mione*, chef du projet de Saint-Vincent-la-Châtre et de Fontivillié,
- *Thomas Halbert*, responsable de l'agence Ouest d'**Epuron Groupe ERG**,
- *Yvonik Guégan*, chef de projets - agence Ouest d'**Epuron Groupe ERG**,
- *Solène d'Inca*, chef de projets - agence de Paris d'**Epuron Groupe ERG**.

La réunion a duré 2h30 environ.

